

\$2,000 fasse partie du traitement des membres du cabinet et qu'il va soumettre la question au Parlement sous forme claire et définie. Je pourrais ne pas être d'accord, mais le Gouvernement mériterait mon estime pour agir de la sorte. Je ne prise guère la façon dont on a procédé jusqu'ici à cet égard.

L'autre ligne de conduite que pourrait suivre le Gouvernement serait de dire qu'il ferait adopter, malgré l'opposition de certains députés, le bill à l'étude qui prévoit un relèvement de \$5,000 dans les traitements versés aux membres du cabinet, mais que par contre il supprimerait le montant de \$2,000 et se contenterait d'un relèvement net de \$3,000 dans les traitements, ou d'une augmentation probable nette de \$7,000 au lieu de \$9,000.

Comme je l'ai fait observer en maintes circonstances lorsque j'ai parlé de cette question, je ne l'ai traitée que du point de vue de la façon de procéder. Je n'ai pas proposé dans le passé l'annulation de l'allocation pour automobile, mais, pour ma part, je déclare que si le Gouvernement insiste pour faire adopter se relèvement de \$5,000 dans les traitements en plus du relèvement de \$4,000 dans les indemnités, il pourrait bien se permettre de se rattraper en ce qui concerne l'allocation de \$2,000 pour automobile et la déduire des émoluments versés aux membres du cabinet.

Peut-être ai-je manqué à ma promesse de ne pas trop insister sur l'aspect juridique de la question, mais j'ai cru, monsieur l'Orateur, que le moment était venu de faire quelque chose en ce sens. A cause des observations du premier ministre (M. St-Laurent), je pensais sincèrement que la chose se réglerait cette fois. Il a en effet tenu parole au sujet du traitement du secrétaire du gouverneur général. Je déplore qu'on n'ait rien fait au sujet de l'allocation pour automobile, et je pense qu'il est encore possible de faire quelque chose.

Pour cette raison et celles que mon chef a signalées précédemment comme motivant notre opposition à ce relèvement et à l'autre, je voterai contre la deuxième lecture du bill.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, les arguments à invoquer dans cette discussion sont vraiment restreints et il y a lieu de se demander ce qu'on pourrait dire sans tomber dans les répétitions. Je tiens à dire que je m'oppose au présent projet de loi. Mon opinion personnelle, qui est assez bizarre, c'est que notre situation est chimérique et fantaisiste. Je ne crois pas que le mot "fantastique" est trop fort, appliqué au montant de l'augmentation que prévoit ce projet de loi. Je ne veux pas faire de pathos,

mais lorsque je qualifie la situation de fantastique et de chimérique, je songe à la situation des Canadiens, dont la moitié touchent un revenu inférieur à \$2,000 par année. Ce sont ces gens-là qui nous délèguent au Parlement, qui m'ont délégué, moi, au Parlement. Je songe également à ce que nous devrions faire à l'égard des titulaires de pensions de vieillesse. Je sais très bien que le montant global dont il est question dans la présente mesure ne permettrait guère de leur accorder beaucoup plus, mais pour le moment je me place du point de vue des idées et des principes.

Je songe à l'aggravation du chômage, car, quelle que soit l'exactitude des chiffres avancés de part ou d'autre, il est clair que le chômage, tout saisonnier qu'il soit, augmente certainement chez nous, à l'heure actuelle. On pourrait mentionner l'évaluation des ressources, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux aveugles, etc. C'est pourquoi je dis que j'ai l'impression de me trouver en face d'une situation fantaisiste et irréaliste. Par conséquent, je m'oppose au principe sur lequel repose le projet de loi. Je me suis opposé verbalement et par mon vote au bill qui prévoyait l'augmentation de notre indemnité parlementaire.

Les auteurs de la mesure et ceux qui l'appuient peuvent au moins faire valoir que ses dispositions étaient fondées sur un besoin en quelque sorte établi.

C'est justement ce besoin qui servira de base aux objections que je ferai à ces augmentations. Je ne suis pas convaincu qu'on puisse invoquer cet argument à propos du bill à l'étude. Rien de ce que j'ai entendu jusqu'ici au cours du débat ne me prouve que les bénéficiaires de la mesure législative en cause aient besoin de telles augmentations. L'autre projet de loi accorde déjà aux membres du cabinet une augmentation de leurs indemnités qui de \$4,000 passeront à \$8,000; je reconnais cependant que l'augmentation réelle sera de \$2,000 seulement, puisque l'indemnité accrue sera payée sur une base annuelle et non sessionnelle. Il n'empêche qu'une augmentation a été approuvée et qu'elle s'applique aussi bien aux ministres qu'aux autres membres du Parlement. Je m'en tiendrais volontiers à cela.

A mes yeux, la somme de \$27,000 représente beaucoup d'argent si compétents que soient ceux qui la toucheront. Somme toute, les ministres, je le ferai remarquer, se font; ils ne naissent pas ministres. Ils sont appelés à faire partie du cabinet premièrement parce qu'ils ont été élus par le peuple. A leur arrivée à la Chambre, ils pensent, comme tous les autres députés; qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions de